

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Collège d'Affaires Ellis

Février 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études offerts au Collège d'Affaires Ellis s'inscrit dans une vaste opération d'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les établissements d'enseignement offrant des programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est déroulée conformément aux modalités décrites dans le *Guide spécifique*¹ de la Commission. Le 4 mai 1998, la Commission a reçu le rapport d'autoévaluation du Collège d'Affaires Ellis, dûment adopté par son Conseil d'administration. Un comité d'experts², présidé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 26 et 27 août 1998. À cette occasion, le comité a pu rencontrer la Direction du Collège, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, des chefs de département de la formation spécifique et une trentaine d'élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport contient tout d'abord une brève description des principales caractéristiques du Collège d'Affaires Ellis. Viennent ensuite un aperçu de la façon dont la formation générale est mise en œuvre par l'établissement, un compte rendu succinct de la démarche d'autoévaluation suivie par le Collège et une courte description et appréciation, le cas échéant, des aspects de la formation générale examinés au cours de l'opération. Enfin, la Commission présente les conclusions auxquelles elle en est arrivée après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité était composé de M^{me} Manon Campagna, présidente sortante de l'Ordre des hygiénistes dentaires et représentante du secteur socio-économique, de M. René Moisan, professeur de Français, langue seconde au Champlain Saint-Lawrence et de M^{me} Danielle Tessier, adjointe au directeur des études au Collège de l'Outaouais. M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, dirigeait le comité, et M^{me} Hélène L'Heureux, agente de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, quand le contexte s'y prête, le masculin désigne aussi bien les hommes que les femmes.
 4. Il s'agissait d'une classe de 3^e année du programme *Techniques administratives*, option *Gestion en commerce international*.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Établissement privé subventionné situé à Drummondville, le Collège d'Affaires Ellis accueille chaque année un peu plus de 300 élèves qui s'inscrivent à l'un ou l'autre des trois programmes de formation technique qu'il offre, soit *Techniques administratives*, option *Gestion du commerce international*, *Techniques de bureautique* et *Techniques juridiques*. Le Collège n'offre aucun programme de formation préuniversitaire. Une particularité du Collège mérite d'être soulignée : toutes les personnes qui étudient ou travaillent au Collège doivent obligatoirement s'exprimer en anglais en tout temps toute la journée.

En formation générale commune et propre, l'équipe enseignante est composée de douze personnes : un professeur d'éducation physique, une professeure de philosophie, trois professeures de littérature et quatre professeurs d'anglais.

Par son projet éducatif, le Collège d'Affaires Ellis vise essentiellement le développement intégral de l'élève, sur les plans intellectuel, professionnel, social, moral, affectif et physique, dans le but de rendre ce dernier à la fois apte à conjuguer harmonieusement avec son milieu de travail et à assumer ses responsabilités de citoyen. De plus, le Collège souhaite que ses élèves acquièrent le sens de la discipline et à cet égard, il exige notamment d'eux qu'ils portent un uniforme. Le Collège s'est également fixé comme objectif prioritaire de favoriser chez ses élèves, la maîtrise du français et de l'anglais, parlé et écrit. C'est d'ailleurs ce qui fait sa réputation et incite des élèves de toutes les régions de la province à s'inscrire à l'établissement. Enfin, le Collège souhaite développer chez ses élèves le sens de la créativité et de l'initiative et leur inculquer des valeurs universelles, comme l'honnêteté ou le goût de l'effort.

Au regard de la formation générale complémentaire, les domaines retenus par le Collège sont *Langue moderne* et *Sciences*. Il offre donc des cours d'espagnol et de sciences médicales et juridiques. Le Collège estime que ces choix sont de nature à satisfaire aux besoins du marché du travail et, par le fait même, à augmenter l'employabilité des élèves.

Au Collège d'Affaires Ellis, comme nous le verrons plus loin, la formation générale propre a été en partie adaptée aux programmes d'études et en partie au projet éducatif. Il faut donc parler ici d'une approche globale, les objectifs du projet éducatif rejoignant ceux des programmes d'études et imprégnant toutes les activités d'enseignement offertes au Collège.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Pour l'autoévaluation de la mise en œuvre de la formation générale, un comité composé du directeur général, de la directrice des études et de six enseignants de la formation générale commune et propre a été formé. Ces personnes se sont partagé les responsabilités de l'opération.

Deux questionnaires ont été élaborés, l'un à l'intention des élèves de 3^e année et l'autre à l'intention des enseignants de la formation générale. Tous les membres du comité en ont pris connaissance et en ont fait la critique avant qu'ils ne soient soumis aux intéressés. Trente-deux élèves, soit tous les élèves de 3^e année qui avaient suivi tous leurs cours de formation générale ou la moitié d'entre eux, et cinq enseignants sur une possibilité de quinze ont répondu aux questionnaires. C'est la directrice des études qui a analysé et interprété les données. Les résultats ont par la suite été soumis aux professeurs aux fins de discussion et de validation. Le directeur général et la directrice des études ont rédigé la version finale du rapport qui a par la suite été entérinée par le Conseil d'administration. Tous les plans de cours ont été examinés au cours de l'opération. Il est à souligner que, bien que le Collège offre trois programmes de formation, seules l'information et les données liées à la formation générale en *Techniques administratives* et en *Techniques de bureautique* ont été retenues pour l'autoévaluation. Le programme *Techniques juridiques* n'étant offert que depuis un an, les données n'auraient pas été significatives.

La Commission estime que le Collège aurait pu accorder plus d'importance à l'opération. Le rapport déposé est plutôt sommaire, l'analyse des données peu poussée. Très peu d'actions sont envisagées. En outre, l'information est souvent incomplète et dans certains cas, peu explicite. Les enseignants n'ont pas été interrogés sur les questions d'ordre pédagogique. Le Collège aurait d'ailleurs eu avantage à susciter une plus grande participation de leur part. L'opération aurait en effet été une excellente occasion pour les amener à discuter entre eux et à approfondir les questions d'ordre pédagogique, afin de mieux cerner les points forts et les points à améliorer et de déterminer les actions qui devraient être entreprises. Il faut toutefois souligner que le Collège est actuellement en pleine période de transition, le directeur général et la directrice des études ayant quitté ou étant sur le point de le faire et passant les rênes à du nouveau personnel. La Commission *suggère* au Collège de poursuivre la démarche d'analyse en prenant soin d'y associer le personnel enseignant.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages, les épreuves synthèses de programme.

La cohérence de la formation

Tous les enseignants rencontrés ont affirmé adhérer au projet éducatif, partager les objectifs du Collège et les intégrer dans leur enseignement. La Commission souligne les efforts exceptionnels consentis par le Collège afin d'atteindre son objectif lié au bilinguisme. En effet, le Collège d'Affaires Ellis a apporté des modifications à la pondération des cours qui lui permettent d'offrir 90 heures de plus de formation en Anglais et 35 heures de plus en Français. Enfin, outre l'obligation pour tous de parler anglais même en dehors des heures de cours, la formation est donnée en anglais dans les cours de la formation spécifique.

Le Collège n'a pas poussé bien loin sa réflexion au sujet de l'adaptation de la formation générale propre aux programmes d'études et de l'existence de liens entre les activités d'apprentissage et les objectifs et les standards. La rencontre avec les enseignants et l'examen des plans de cours a permis de constater qu'en Anglais, les liens étaient évidents et que l'adaptation était réelle, toute la formation étant orientée vers le domaine des affaires, notamment par le choix de textes qui portent sur l'actualité, sur l'économie ou sur l'exercice de la future profession des élèves. En outre, comme il a été mentionné précédemment, la formation spécifique est donnée en anglais. En Français, la formation donnée est principalement axée sur la grammaire et, en ce sens, rejoint à la fois les objectifs visés par le projet éducatif et les besoins du marché du travail, soit une excellente maîtrise du français parlé et écrit, et ce, tant en *Bureautique* qu'en *Techniques administratives*. Le Collège pourrait toutefois renforcer le lien avec la formation spécifique des programmes offerts, notamment par le choix de textes. Par ailleurs, afin de développer les habiletés de communication chez les élèves, les enseignantes ont pris l'initiative de monter une pièce de théâtre. Cet aspect de la

formation pourrait cependant être intensifié. Enfin, en ce qui concerne la Philosophie, pour l'année évaluée, il n'existait de toute évidence aucun lien avec les programmes d'études. Ce n'est en effet que depuis peu que des efforts d'adaptation sont faits. L'éthique n'ayant pas encore été abordée avec les élèves, rien de surprenant à ce que ceux que la Commission a rencontrés aient mentionné ne pas saisir en quoi cette formation leur sera utile. En conséquence, compte tenu de ce qui précède, la Commission *suggère* qu'en Français et en Philosophie, dans les cours de formation générale propre, le Collège prenne les moyens pour s'assurer d'un meilleur respect des objectifs et des standards.

Pour ce qui est de la formation complémentaire, le cours d'*Espagnol*, qui est obligatoire pour les élèves de *Techniques administratives*, satisfait non seulement aux exigences du RREC mais également aux besoins des employeurs. Cependant, en ce qui concerne les cours de *Sciences juridiques* et de *Sciences médicales*, ils ne répondent que partiellement aux objectifs de formation générale puisqu'ils ne contribuent pas comme ils le devraient à l'acquisition d'une culture générale dans une perspective transdisciplinaire. La description des contenus de cours a toutefois permis de constater que la formation donnée dans ces cours était indéniablement pertinente et qu'elle permettait d'aborder un éventail de notions susceptibles d'augmenter l'employabilité des élèves, notamment dans le domaine du droit.

Par ailleurs, au regard du cours de Français propre, la Commission a constaté une irrégularité : ce cours porte le même numéro dans les deux programmes, soit 601-JJA-04, et ce, même s'il s'agit de deux cours différents, l'un, celui de *Techniques administratives* étant donné au début du programme dans le but de préparer les élèves à l'ensemble 1 de Littérature, et l'autre, celui de *Bureautique*, à la fin du programme pour leur permettre de réviser les notions acquises. Le Collège devrait sans plus tarder faire la distinction entre ces deux cours.

Les méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques sont variées : cours magistraux, méthodes audiovisuelles, mises en situation, exercices dirigés, etc. En Anglais, dans les cours de mise à niveau, la méthode utilisée est particulièrement originale et efficace si l'on en croit les résultats obtenus. Appelée *Accelerative learning*, cette méthode interactive consiste essentiellement à faire jouer des rôles aux élèves qui doivent, pour y arriver, faire appel à tous leurs sens.

Les réponses des élèves au questionnaire ont révélé que les méthodes pédagogiques étaient bien adaptées aux cours en Anglais, en Français et en Éducation physique. Les élèves rencontrés abondent dans le même sens : ils ont dit apprécier particulièrement la méthode *Accelerative learning* et estiment que l'approche dynamique de leurs enseignantes de Français

contribue à leur faire aimer la matière. En Éducation physique, l'approche retenue favorise particulièrement l'établissement de relations interpersonnelles. En Philosophie toutefois, plus du tiers des élèves interrogés par le Collège et plusieurs des élèves rencontrés estiment que les méthodes ne sont pas adaptées. La Commission invite donc le Collège à prendre les moyens pour qu'en Philosophie, les méthodes pédagogiques soient adaptées aux besoins des élèves et à l'atteinte des objectifs.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Sur la question des exigences propres aux activités d'apprentissage, l'analyse du Collège est, ici encore, peu poussée. Interrogés par le Collège sur l'existence de liens entre les examens et les travaux demandés et les objectifs des cours, plus des trois quarts des élèves se sont dits en accord en Français, en Anglais et en Éducation physique. Les élèves rencontrés partagent cette opinion. Les plans de cours déposés à la Commission, ou même ceux qui ont été consultés sur place au cours de la visite, ne contiennent cependant guère d'indications sur les travaux exigés. Afin de corriger cette lacune, le Collège exige depuis l'an dernier que les enseignants joignent un calendrier d'activités détaillé à leur plan de cours au moment de son dépôt à la directrice des études. Toutefois, les enseignants ne sont pas tenus de remettre le document aux élèves. Certains d'entre eux le font, d'autres remettent des calendriers partiels toutes les trois semaines, mais la plupart jugent que ce document limite trop leur marge de manœuvre. Interrogés sur cette question, les élèves qui ont reçu le document ont dit beaucoup l'apprécier et souhaiter continuer à le recevoir. La Commission *suggère* donc au Collège d'inclure dans les plans de cours plus d'information sur les travaux exigés des élèves.

L'évaluation des apprentissages

Pour l'année de référence, la responsabilité de la vérification des plans de cours incombait entièrement à la directrice des études qui était alors en poste à mi-temps et n'a pas fait une vérification approfondie. Cela explique probablement les nombreuses lacunes relevées dans les plans de cours soumis, plus particulièrement au regard du respect des règles de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA). Par exemple, selon la PIEA, l'épreuve finale devrait compter pour 60 % lorsque la compétence est définie, mais dans les plans de cours étudiés, la proportion de points accordés à cette épreuve varie entre 15 % et 40 %; en Éducation physique, des points sont attribués pour la présence et la participation alors que rien n'est prévu à ce sujet dans la politique; les plans de cours de Philosophie et d'Éducation physique ne font pas état des règles concernant la qualité du français. Malgré le fait qu'une révision annuelle de la PIEA (article 4.24) par tout le personnel enseignant régulier et le personnel de Direction à l'emploi du Collège soit prévue, les enseignants rencontrés ne

semblaient pas en connaître les règles. D'ailleurs, la Commission a pu constater quelques lacunes au regard de la circulation de l'information. La nouvelle Direction est sensibilisée à la situation et entend l'améliorer, notamment grâce à la nomination de chefs de département qui assumeront la responsabilité de la vérification des plans de cours.

La visite à l'établissement a permis de constater que le problème d'équivalence dans les évaluations ne se pose pas au Collège d'Affaires Ellis. En Français, les enseignantes ont adopté le même plan de cours, sans toutefois donner les mêmes travaux ni les mêmes examens, et en Anglais, les enseignantes partagent le même plan de cours et donnent le même examen final. Elles n'imposent cependant pas les mêmes travaux ou tests tout au long de la session. Comme il a été mentionné précédemment, une seule enseignante donne les cours de Philosophie et un seul enseignant les cours d'Éducation physique.

La Commission a procédé à l'analyse détaillée de quatre plans de cours, soit l'ensemble 1 en Philosophie, en Éducation physique, en Français et en Anglais. Les deux premiers plans ne sont pas explicites au regard de l'évaluation. Plus particulièrement, on constate l'absence d'indications sur la façon dont seront évalués les éléments de compétence. En outre, dans ces disciplines, certains objectifs ne font pas l'objet d'une évaluation et les modes d'évaluation ne conviennent pas toujours à la nature des objectifs qu'ils sont censés mesurer. En Français, les éléments de compétence sont évalués adéquatement. La Commission souligne la présence de tâches originales, notamment des exercices de création d'inspiration réaliste et symboliste et des exercices de correction de phrases construits à partir de phrases tirées des textes des élèves eux-mêmes. En Français toujours, l'évaluation synthèse à la fin du cours permet de mesurer l'atteinte de l'objectif général et en Philosophie, une évaluation synthèse est également prévue, mais l'absence de précisions empêche de juger de sa valeur. Enfin, en Éducation physique, un examen théorique final comptant pour 15 % de la note totale porte sur des objectifs autres que ceux prévus au devis. En Anglais, seuls les objectifs liés à la lecture et à l'écriture font l'objet d'enseignement et d'évaluation. Les objectifs de communication orale sont vus dans un autre cours. Le plan de cours est complet. Les instruments d'évaluation sont variés et portent sur les objectifs du devis. L'examen final permet de déterminer l'atteinte de la compétence.

Quant aux élèves, les réponses au questionnaire du Collège révèlent une légère insatisfaction au regard de l'évaluation en Français et une très grande insatisfaction en Philosophie, plus particulièrement en raison de l'absence de critères de correction. Les élèves rencontrés déplorent également le fait que leurs copies d'examen ne contiennent aucune note explicative.

Compte tenu de l'ensemble des problèmes soulevés au regard de l'évaluation, problèmes qui sont en bonne partie liés à l'application de la PIEA,

la Commission recommande au Collège de veiller à ce que la procédure d'élaboration de plans de cours et le mécanisme de vérification adoptés par l'établissement permettent d'assurer le respect de la PIEA et des devis ministériels et que le choix des modes et instruments d'évaluation garantisse l'atteinte des objectifs et standards.

Les épreuves synthèses de programme

En *Techniques de bureautique*, l'épreuve synthèse de programme comprend deux volets comptant chacun pour 50 %. Le premier volet consiste en des simulations de situations de travail qui sont intégrées à deux cours crédités du programme donnés par un même professeur. Ces simulations, l'une en français et l'autre en anglais, sont évaluées par l'enseignante. Le deuxième volet consiste en un stage en entreprise organisé à la fin du programme de formation. En *Techniques administratives (TAD)*, actuellement l'épreuve synthèse consiste essentiellement en un stage en entreprise ayant lieu à la fin de la quatrième session de formation. Le Collège prévoit y ajouter, dès janvier 1999, une épreuve de simulation dans une entreprise d'entraînement pédagogique. Cette simulation aurait lieu à la fin du programme. Théoriquement, il s'agit d'une formule intéressante mais qui demande à être précisée, en particulier au regard des modalités d'évaluation. La Commission constate par ailleurs que le Collège a su intégrer certains éléments de formation générale (maîtrise des deux langues, jugement, etc.) dans son épreuve synthèse, malgré le fait que les enseignants de *Formation générale* n'aient pas été beaucoup consultés sur le sujet. En conséquence, la Commission **suggère** au Collège d'associer davantage les enseignants de la formation générale à l'élaboration de l'épreuve synthèse, afin que les intentions éducatives de la formation générale soient prises en considération dans cette épreuve.

En résumé, la Commission estime qu'au regard de la formation générale, le Collège d'Affaires Ellis a su développer une approche de formation originale, favorisant de façon exceptionnelle la maîtrise des deux langues, mais qu'il n'a pas encore adapté complètement cette approche au renouveau. La procédure d'élaboration des plans de cours et le mécanisme de vérification n'ont pas permis jusqu'ici d'assurer pleinement le respect de la PIEA et des devis ministériels et en conséquence devront être améliorés. Quant aux modes et instruments d'évaluation, le Collège devra veiller à ce qu'ils garantissent l'atteinte des objectifs de formation. Enfin, la formule retenue pour l'épreuve synthèse est intéressante, mais le Collège aurait intérêt à y associer les enseignants de formation générale.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

À l'occasion de la visite, les enseignants ont affirmé que le Collège se montre réceptif aux demandes de perfectionnement. Toutefois, peu d'entre eux ont pris part à des activités de perfectionnement disciplinaire au cours des dernières années. Tous les enseignants ont la possibilité de s'inscrire gratuitement aux cours du soir donnés par le Collège, et plusieurs d'entre eux ont profité de cette offre pour apprendre à utiliser différents logiciels ou suivre des cours d'espagnol.

Par ailleurs, les enseignants rencontrés ont semblé peu informés des exigences du renouveau, de l'approche programme et des notions d'objectifs et standards. Ils ont affirmé recevoir l'information par bribes de la part de la Direction qui, de son côté, n'a pas semblé insister beaucoup auprès du personnel enseignant pour favoriser l'implantation de cette nouvelle approche. C'est donc principalement à la lumière d'informations recueillies à l'occasion de colloques ou à la suite d'échanges officieux avec des collègues que certains d'entre eux ont commencé à apporter des améliorations à leurs plans de cours dans le but de respecter davantage les devis ministériels. Étant donné les lacunes constatées sur le chapitre de l'adaptation des cours au renouveau, la Commission *suggère* au Collège de se doter d'un plan de perfectionnement sur l'approche par objectifs et standards, afin de soutenir et de stimuler le personnel.

Le Collège d'Affaires Ellis dispose d'un impressionnant parc informatique. Les appareils à la disposition des élèves et des enseignants sont en nombre suffisant et l'horaire d'utilisation convient parfaitement à tous. Cinquante-deux appareils sont en lien avec Internet. Certains enseignants de formation spécifique ont déjà commencé à inciter leurs élèves à utiliser Internet comme outil de recherche et les enseignants de la formation générale s'appêtent à leur emboîter le pas.

Par ailleurs, jusqu'à tout récemment, le Collège n'avait pas de centre de documentation. Reconnaissant cette lacune, déplorée à la fois par les élèves et les enseignants, le Collège a entrepris des actions destinées à corriger la situation. Il a en effet procédé à l'aménagement d'un local où les élèves pourront consulter un certain nombre d'ouvrages de référence et où ils pourront travailler en toute tranquillité. De plus, le Collège est en voie de conclure une entente de services avec la bibliothèque municipale. La Commission encourage le Collège à poursuivre ses efforts pour mettre à la disposition des élèves une documentation de qualité.

La gestion

Selon le rapport, le Collège a toujours misé sur une structure de gestion simple pour favoriser les communications. Il n'y a en effet pas d'intermédiaires entre la Direction et l'équipe enseignante. Les liens qui existent entre les enseignants des différentes disciplines de la formation générale de même qu'entre ces derniers et les professeurs de la formation spécifique sont de nature informelle. La visite a cependant permis de constater que ce mode d'organisation n'a pas toujours permis une circulation efficace de l'information. Ainsi, la Direction n'ayant guère encouragé l'implantation du nouveau et diffusé l'information appropriée, le Collège a pris du retard. En outre, même si le Collège a su développer des politiques (PIEA, politique d'évaluation des enseignants et des enseignements, etc.), leur mise en œuvre présente des lacunes.

Le Collège est conscient du problème et a entrepris des changements organisationnels importants, notamment la nomination de chefs de département, un nouveau partage de responsabilités, etc. Ces changements devraient conduire à un modèle de gestion plus collégial où le leadership pédagogique s'exprimera en collaboration avec l'équipe enseignante. Dans un tel modèle, la Direction aura un rôle important d'animation pédagogique, notamment en matière de développement de programmes, d'application du nouveau et de perfectionnement, rôle qui a été quelque peu négligé au cours des dernières années. La Commission *suggère* au Collège de poursuivre ses efforts dans cette direction. Elle estime que puisqu'il règne dans l'établissement une atmosphère familiale qui plaît tant aux élèves

qu'aux enseignants et que l'équipe enseignante partage entièrement le projet éducatif, tous les éléments sont réunis pour favoriser la transition.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Au Collège d'Affaires Ellis, les taux de réussite des cours et les taux de diplomation sont élevés. Selon le Collège, cette situation est notamment liée au fait que les élèves sont particulièrement motivés à réussir leurs études, mais la Commission constate également que les élèves ont une moyenne au secondaire légèrement supérieure à la moyenne des élèves inscrits dans le réseau public. Pour l'année 1996-1997, les taux de réussite globaux pour les quatre disciplines de la formation générale n'ont jamais été inférieurs à 90,8 % et à l'automne 1997, 91,7 % des élèves ont réussi l'épreuve uniforme de Français alors que pour l'ensemble des collèges, le taux de réussite était de 87,1 %.

Quant aux taux de diplomation dans la période prévue, ils sont également élevés, plus particulièrement en *Bureautique*, atteignant en 1991, 1992 et 1993 respectivement 77 %, 59 % et 68 % au Collège comparativement à 38 %, 29 % et 19 % dans le réseau public.

En 1996-1997, la proportion d'élèves de *Techniques administratives* à qui il manquait exclusivement un ou des cours de formation générale pour obtenir leur diplôme dans la durée prévue était de 5 % alors que cette proportion était de 16 % pour ceux à qui il manquait exclusivement un ou des cours de la formation technique. En *Techniques de bureautique*, ces proportions étaient respectivement de 0 % et 14 %. Enfin, on constate que le pourcentage d'élèves à qui il manque à la fois des cours de la formation générale et des cours de la formation technique est de 0 % en *Techniques administratives* et de 7 % en *Bureautique*. On en déduit que le retard dans la diplomation n'est pas lié au fait qu'un élève n'a pas terminé ou réussi tous ses cours de formation générale.

L'encadrement des élèves

Des mesures ont été mises en place pour favoriser la réussite éducative : la tenue de tests de classement en Français et en Anglais, permettant de former des groupes plus homogènes, l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement dans ces deux disciplines, la possibilité pour l'élève de reprendre sans frais les cours de français et d'anglais offerts par le Collège dans le cadre de la formation aux adultes et le dépistage des élèves en difficulté grâce à des évaluations fréquentes et surtout au bulletin de mi-session qui permet d'intervenir auprès des élèves en voie d'échec. Un comité composé d'enseignants a d'ailleurs été créé cette année à cette fin.

Aux mesures d'aide à la réussite énumérées précédemment, s'ajoutent la grande disponibilité du personnel enseignant et la relation personnalisée qui s'est établie entre les enseignants et les élèves. Les réponses au sondage ont révélé que 83 % des élèves avaient fait appel aux professeurs et qu'ils étaient satisfaits de la disponibilité de ceux-ci. Soixante-dix pour cent des élèves qui ont rencontré les enseignants ont trouvé les rencontres profitables. Quant aux élèves qui éprouvent des problèmes d'ordre psychologique ou de santé, ils sont dirigés vers le Centre local de santé communautaire.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le Collège d'Affaires Ellis donne une formation générale de qualité. Cette qualité repose d'abord et avant tout sur le fait que la réussite de l'élève est au centre des préoccupations de tous les intervenants. Elle repose également sur une approche globale de formation qui tire son efficacité du fait que les objectifs du projet éducatif rejoignent ceux des programmes d'études, sur une équipe enseignante dévouée qui adhère entièrement au projet éducatif, en particulier à l'atteinte de l'objectif de bilinguisme, sur des ressources matérielles adéquates et à la fine pointe de la technologie, en ce qui concerne l'équipement informatique, et sur des mesures d'encadrement adéquates.

La Commission estime toutefois que le Collège devra revoir un aspect de la mise en œuvre de la formation générale et, en conséquence, lui fait une recommandation visant à assurer un meilleur respect des règles de la PIEA ainsi que des devis ministériels et un choix judicieux de modes et d'instruments d'évaluation garantissant l'atteinte des objectifs de formation.

La Commission fait également au Collège quelques suggestions et commentaires concernant le respect des objectifs et des standards dans les cours de formation propre en Français et en Philosophie, la diffusion auprès des élèves de renseignements plus détaillés sur les travaux et les évaluations, la participation plus active des enseignants de formation générale à l'élaboration de l'épreuve synthèse, l'élaboration d'un plan de perfectionnement des enseignants sur l'approche par objectifs et standards et le renouvellement du modèle de gestion.

Enfin, la Commission estime que le Collège aurait pu profiter de l'opération d'évaluation pour dresser un meilleur bilan de la situation et qu'il aurait intérêt à poursuivre l'exercice de réflexion en prenant soin d'y associer davantage le personnel enseignant.

Les suites de l'évaluation

Le Collège se dit en accord avec le diagnostic posé par la Commission. Il l'informe des actions entreprises à la suite de l'évaluation.

- Tenue de rencontres destinées à permettre aux enseignants de la formation générale de s'appropriier les nouveaux devis et de discuter de la mise en œuvre de cette formation;
- Attribution de codes distincts aux cours de français propre des programmes *Techniques administratives* et *Bureautique*;
- Adoption de mesures destinées à améliorer l'enseignement de la Philosophie;
- Ajout dans les plans de cours de l'information appropriée concernant les travaux et les évaluations;
- Mise en place d'un mécanisme de vérification du respect des règles de la PIEA et des devis ministériels, en particulier de l'existence de liens avec la formation spécifique;
- Révision de la PIEA en collaboration avec les enseignants, notamment afin de s'assurer que ceux-ci en connaissent bien les règles;
- Participation des enseignants de la formation générale aux travaux entourant la mise en œuvre de l'épreuve synthèse;
- Participation des enseignants et du personnel de Direction à des rencontres de perfectionnement en matière d'objectifs et de standards et d'approche par compétences.

La Commission estime que ces actions contribueront à améliorer la mise en œuvre de la formation générale au Collège d'Affaires Ellis. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard de la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président